

Congrès AFSP 2009

Section thématique 21

Les politiques de défense : une redéfinition des contours régaliens de l'Etat ?

Axe 3

Antoine Rayroux (Université libre de Bruxelles – Institut d'études européennes)
arayroux@ulb.ac.be

Les intérêts nationaux à l'épreuve de la PESD : France, Irlande et Eufor Tchad/RCA

Introduction

Depuis son lancement au Conseil européen de Cologne en 1999, puis son institutionnalisation dans le traité de Nice en 2000, la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) a abouti à la mise en œuvre de 22 interventions civiles et/ou militaires à travers le monde. La mise en place en 2000 de nouveaux organes spécifiquement consacrés à la PESD et à la gestion des crises – Comité politique et de sécurité, Comité militaire de l'UE, Etat-major de l'UE, Comité civil... – ainsi que l'amorce d'une réflexion stratégique – Stratégie européenne de sécurité en 2003, mise à jour en décembre 2008 – font de l'Union européenne un acteur d'importance dont il est légitime d'étudier la réalité.

Neuf d ces 22 interventions PESD se déroulent ou se sont déroulées sur le continent africain, ce qui en fait, avec les Balkans, la ‘région’ du monde où l'UE s'est le plus impliquée, et un terrain d'étude d'un intérêt particulier. Alors que la présence européenne en ex-Yougoslavie se justifie aisément par un besoin de sécurité et de stabilité du continent européen – ce que la Stratégie européenne de sécurité exprime d'ailleurs sans ambiguïtés – les interventions européennes en Afrique illustrent en effet plus directement la volonté de l'UE de s'affirmer comme un acteur international d'importance.

Cet état de fait s'accompagne cependant d'un certain malaise dans le discours européen, car la relation entre l'Europe et l'Afrique symbolise plus que toute autre l'héritage parfois compliqué du colonialisme – survie des logiques d'intérêts, des relations bilatérales privilégiées entre anciennes puissances impériales européennes et colonies... Ainsi, et alors que la coopération en matière économique et d'aide au développement est établie de longue date entre l'UE et l'Afrique, en particulier dans le cadre des accords ACP (Commission européenne, 2005), le discours sur la politique de sécurité en Afrique reste délicat à saisir. La Stratégie européenne de sécurité fait ainsi très peu cas de l'Afrique, et dans les autres documents officiels la dimension sécuritaire n'est le plus souvent traitée que dans le cadre plus large du partenariat global avec l'Afrique, incluant également les questions de gouvernance, de commerce, d'intégration régionale et de développement (Conseil de l'UE, 2007a). La littérature scientifique sur le sujet fait d'ailleurs écho à cette tendance, se focalisant majoritairement sur la dimension économique du partenariat euro-africain (Brown, 2002 ; Bonaglia, Goldstein et Petito, 2006) ou sur le lien entre sécurité et développement dans

ce partenariat (Goerens, 2007 ; Bagayoko et Gibert, 2007 ; Duffield, 2001, pour une vision plus générale).

La structuration relativement faible de ce discours sur les interventions extérieures de l'UE en Afrique s'explique certes en partie par le peu d'ancienneté de la PESD. Cependant un premier état des lieux rapide de la question fait également ressortir l'idée selon laquelle ces interventions seraient avant tout le prolongement des politiques menées par les pays européens traditionnellement les plus engagés en Afrique, et dont le volontarisme serait la condition *sine qua non* à toute action européenne (pour un exemple sur la République démocratique du Congo voir Gégout, 2005). Un tel postulat, que favorise la structure décisionnelle intergouvernementale de la PESD, est alors problématique dès qu'il s'agit de promouvoir l'idée d'Union européenne comme acteur international, voire l'hypothétique émergence d'une identité internationale de l'UE.

La présente communication aborde cette problématique sous l'angle de l'europeanisation des politiques de sécurité et de défense. Je reviendrai par la suite en détails sur les défis conceptuels et opérationnels liés à cette notion d'europeanisation, mais retenons-en ici l'idée centrale : l'élaboration de nouvelles politiques au niveau européen créé progressivement des nouveaux modes de pensée, des nouvelles normes et croyances, des règles formelles et informelles qui s'institutionnalisent peu à peu, et qui font en retour réagir les modes de pensée et d'action au niveau national et les font s'adapter en conséquence (Featherstone, 2003). S'interroger sur la réalité du phénomène d'europeanisation dans la PESD, domaine traditionnellement très intergouvernemental et sensible en termes de souveraineté et d'intérêt national, s'avère dès lors particulièrement intéressant et riche d'enseignements, puisque la défense est *a priori* le domaine politique par excellence rétif au changement dans les politiques nationales.

Je propose ici d'aborder cette réflexion à l'aide d'un cas concret d'intervention PESD : la récente opération militaire EUFOR Tchad/République centrafricaine, qui s'est déployée du 28 janvier 2008 au 15 mars 2009. Partir d'un exemple concret, d'un '*outcome*' de la PESD, doit ici permettre d'illustrer les logiques d'europeanisation à l'œuvre dans la PESD et les limites d'une tel cadre conceptuel.

Mandatée par les Nations Unies (résolution 1778 du 25 septembre 2007 du Conseil de sécurité des Nations Unies), cette intervention militaire de transition est venue en appui à la MINURCAT (Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad), « *afin notamment d'améliorer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de faciliter les opérations de secours humanitaire et de créer les conditions propices aux efforts de reconstruction et de développement engagés dans ces régions* », selon l'action commune du Conseil qui l'a initiée (Conseil de l'UE, 2007b). Le choix de l'EUFOR Tchad/RCA (ci-après Eufor) comme cas d'étude présente plusieurs intérêts dans la perspective que je souhaite ici aborder. Premièrement, l'Eufor répond avant tout à une demande et à une initiative de la France. En raison de la forte contribution française à la mission – 60% du total des soldats, soit 2100 sur environ 3700 au plus fort de l'opération – et des liens qui unissent la France au Tchad et à la République centrafricaine, anciennes colonies, elle semble *a priori* parfaitement illustrer l'idée selon laquelle les interventions européennes ne sont mises en œuvre que lorsque certains Etats membres de l'UE y trouvent un intérêt particulier (*Le Monde*, 2007 ; Helly, 2008 ; Yakemtchouk, 2008). Deuxièmement cependant, en faisant intervenir 23 Etats membres de l'UE au quartier général de l'opération, et 19 Etats (dont trois non-UE) sur le terrain, l'Eufor est la mission PESD la plus « européenne » déployée à ce jour. Quel que soit le degré d'engagement concret de certains de

ces pays, il est vrai parfois très faible, un tel constat impose de considérer avec méfiance toute explication simpliste qui consisterait à ne voir dans l'Eufor qu'une mission française affublée d'une étiquette européenne. Troisièmement enfin, prendre pour cas d'étude une opération purement militaire s'avère particulièrement intéressant, dans la mesure où la dimension militaire de la PESD est traditionnellement perçue comme un des freins aux avancées concrètes de la défense européenne, car ce qui divise le plus les Etats européens entre eux (Howorth et Keeler, 2003 ; Treacher, 2004).

J'aborde ce cas d'étude à travers l'analyse des positionnements respectifs de la France et de l'Irlande dans le cadre de l'Eufor, et ce pour deux raisons : premièrement parce que la France et l'Irlande ont été les deux pays les plus impliqués dans l'intervention européenne au Tchad et en RCA, et deuxièmement parce que France et Irlande incarnent des modèles très différents et presque opposés, qu'il s'agisse de leur vision de la PESD et de la PESC, de leurs capacités militaires, ou encore de leur politique étrangère africaine. J'expliquerai donc cette apparente contradiction avant de montrer en quoi l'Eufor offre une illustration pertinente de la façon dont la PESD parvient à transcender certaines oppositions nationales pourtant fortes, à créer du consensus et initier des processus d'adaptations, si ce n'est de convergences, des politiques de défense nationales. J'en profiterai pour évoquer les limites du modèle d'européanisation appliqué à la PESD¹.

Définitions et clarifications conceptuelles de l'européanisation

Le consensus est de plus en plus grand sur le fait que la PESD ne relève pas ou plus d'une logique strictement intergouvernementale, et que les explications de type rationnalistes (réalistes ou libérales) qui y sont associées sont par conséquent insuffisantes dès lors que l'on souhaite considérer l'ensemble du phénomène. Au sein des théories de l'intégration européenne, la PESC/PESD ne fait pas exception à la diversité des approches proposées (Pollack, 2005 ; Tonra et Christiansen, 2004 ; Schwok et Mérand, 2009). Aborder l'impact qu'a la PESD sur l'adaptation des politiques nationales de sécurité et de défense sous l'angle de l'européanisation mérite cependant que l'on s'attarde sur cette dernière notion et sur les difficultés qu'elle pose.

En premier lieu, l'européanisation fait partie de ces concepts dont l'utilisation abusive et non toujours justifiée tend à le vider de son sens et donc de sa portée, au même titre que des termes comme la « globalisation » ou la « gouvernance » (Featherstone, 2003 ; Weisbein, 2008). Une telle « dilution du concept », pour reprendre les termes de Julien Weisbein, impose donc un travail de définition et de délimitation précis. En dépit des débats et controverses autour de l'européanisation, certaines définitions se sont imposées comme des points de référence. Donnons-en ici deux qui sont souvent reprises dans la littérature. La première, plus ancienne et plus large, est donnée par Ladrech : « *(Europeanization is) a process reorienting the direction and shape of politics to the degree that European Community political and economic dynamics become part of the organizational logic of national politics and national policy-making* » (cité dans Featherstone, 2003). La seconde, plus récente, est fournie par Radaelli : « *(l'européanisation renvoie) aux processus de construction, de diffusion et d'institutionnalisation de règles formelles et informelles, de*

¹ Je précise ici que cette communication s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large dans le travail de thèse, pour lequel le terrain n'a pas encore été effectué. Les arguments avancés ici relèvent donc majoritairement d'hypothèses non encore testées.

procédures, de paradigmes de politiques publiques, de styles, de 'façons de faire', de croyances partagées et de normes, qui sont dans un premier temps définis et consolidés au niveau européen, puis incorporés dans la logique des discours, des identités, des structures politiques et des politiques publiques au niveau national » (Radaelli, 2004).

Trois enseignements, qui structurent tout le débat sur théorique sur l'euroéanisation, doivent être tirés de ces deux définitions. Premièrement, l'euroéanisation est selon les termes employés dans ses définitions un « processus », une dynamique. Cette dynamique dépend des acteurs impliqués, des dimensions politiques concernées, des moteurs et des résistances potentielles. L'euroéanisation doit donc être vue comme un phénomène irrégulier et non nécessairement linéaire, ce qui en fait un concept plus restreint que la simple intégration communautaire ou la convergence (Featherstone, 2003 ; Weisbein, 2008). Deuxièmement, l'euroéanisation suppose comme condition nécessaire de sa concrétisation un degré d'inadaptation ('*misfit*') entre le niveau domestique et le niveau européen, entre les politiques nationales traditionnellement suivies et la politique européenne mise en œuvre (Börzel et Risse, 2000). C'est cet écart qui crée les pressions adaptationnelles motrices de l'euroéanisation, à supposer qu'il existe au niveau domestique des acteurs et institutions susceptibles de répondre favorablement à ces pressions. Troisièmement, et c'est le cœur problématique du sujet, l'euroéanisation n'est donc pas *a priori* un phénomène exclusivement *top-down* : si elle est évidemment en partie un processus descendant d'impositions de nouvelles normes et pratiques, la définition au niveau européen de ces normes et pratiques et leur mise en œuvre au niveau national supposent un travail d'adaptation, d'ajustement, de négociation de la part des acteurs, dont l'interaction contribue elle aussi à définir ces normes et pratiques (Featherstone, 2003 ; Weisbein, 2008). Pour simplifier, on retrouve ici le dilemme classique de 'l'œuf et la poule', signifiant la difficulté à déterminer qui influence qui et à quel niveau.

La dimension processuelle de l'euroéanisation et le fait qu'elle s'attache à la diffusion des normes, pratiques, croyances, sont deux éléments qui la rapproche fortement des théories constructivistes en relations internationales et en études européennes. Le constructivisme ambitionne en effet d'apporter un éclairage nouveau en mettant l'accent sur le '*comment*' de l'élaboration des politiques à partir de la formation et de l'évolution des préférences et des identités, plutôt que sur le '*pourquoi*' ou sur les résultats produits (Adler, 1997 ; Pollack, 2001). En ce qui concerne l'étude de la PESC/PESD, une telle perspective doit dès lors permettre de se détacher des débats stériles sur le degré d'institutionnalisation ou de 'supranationalisation' de la politique étrangère européenne, et surtout de penser la *manière* dont une telle politique est rendue possible et opérationnelle, et les évolutions que cela entraîne dans les pratiques et les croyances (Tonra, 2003 ; Smith, 2004).

Si l'on conçoit aisément le bien-fondé d'un tel rapprochement théorique, cela ne va pas pour autant sans poser de problèmes. En adoptant une démarche constructiviste/cognitive – que l'on retrouve souvent dans les approches qualifiées de néoinstitutionnalistes sociologiques – une grande partie des travaux sur l'euroéanisation a en effet tendance à en accentuer le caractère mécanique et automatique, ce qui ne cadre pas nécessairement avec la réalité empirique ni avec les prémisses théoriques originelles de la notion. Dans cette perspective, l'adhésion aux normes est peu problématisée, ses déterminants peu explicités, et les présupposés théoriques n'en sont que moins opérationnalisables et testables empiriquement (le développement progressif de normes communes étant perçu comme une tendance quasi

‘inéluctable’). C'est toute la difficulté des travaux qui portent notamment sur l'émergence d'une éventuelle identité européenne (Mérand, 2008)².

Les critiques de cette vision constructiviste sont souvent des chercheurs français inspirés par les travaux de la sociologie politique – Bourdieu et Elias en particulier – qui cherchent à redonner une place centrale aux acteurs, à leurs pratiques et interactions, à la façon dont ils se mobilisent, afin de faire ressortir les jeux d'influence et de pouvoir, et en dernier ressort de redonner à la dimension *bottom-up* de l'europeanisation la place qu'elle mérite (Guiraudon, 2000 ; Saurugger, 2008). Il devient de fait plus aisément, en adoptant une telle démarche, d'appréhender l'europeanisation comme un phénomène non nécessairement uniforme et surtout non dénué de tensions, résistances et conflits. Notons cependant que certains auteurs constructivistes ont eux-mêmes pris conscience de cette nécessité de réintroduire l'acteur dans l'analyse des dynamiques de socialisation et d'europeanisation, afin d'une part d'expliquer pourquoi les mêmes normes ont des impacts différents dans différentes situations et sur différents acteurs, et d'autre part d'intégrer les facteurs domestiques dans l'analyse (Checkel, 1999, 2007).

Quoi qu'il en soit, ce panorama théorique illustre toute la difficulté d'appréhender l'europeanisation de manière satisfaisante, au niveau empirique en particulier. C'est donc notamment pour clarifier la problématique théorique générale que je choisis ici de développer l'exemple concret d'une intervention militaire de l'UE et de me consacrer à l'étude de deux acteurs de cette intervention. Ainsi le but n'est pas tant de réfléchir à la façon dont une intervention telle que l'Eufor Tchad/RCA contribue à l'europeanisation des politiques de défense que de se servir de cet exemple pour illustrer les tensions et irrégularités du phénomène d'europeanisation dans le domaine de la PESD³.

France et Irlande : deux modèles divergents de politique étrangère

L'europeanisation suppose, rappelons-le, deux choses : d'une part un degré d'inadaptation entre les politiques nationales de défense et la PESD ; et d'autre part des divergences entre les politiques nationales de défense des différents Etats membres, ce qui amène leurs acteurs à projeter des vues différentes sur la PESD et à intégrer les normes et pratiques de cette dernière de manière non uniforme. L'intérêt de centrer mon analyse sur la France et l'Irlande tient dans le contraste très fort qu'offrent leurs modèles respectifs de politique étrangère – incluant ici la PESC, la PESD et la relation avec l'Afrique.

La France, la PESC/PESD et l'Afrique

La France cherche traditionnellement à maintenir un certain rang international, que symbolisent la vision gaulliste de la ‘grandeur’ française, son statut de puissance nucléaire et de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Si ces volontés d'affirmation et d'indépendance nationale fortes se sont accompagnées de certains balbutiements dans les débuts de l'intégration européenne – en témoigne l'échec en 1954 de la ratification

² Pour une bonne illustration de ces recherches sur l'émergence d'une identité européenne en matière de politique étrangère et de sécurité, et la difficulté à l'opérationnaliser, voir par exemple Aggestam et Hyde-Price (2000).

³ On peut d'ailleurs noter à titre d'anecdote que selon Kevin Featherstone, le premier auteur à avoir utilisé le terme d'europeanisation dans une perspective de politique étrangère fut Patrick Keatinge en 1983 pour évoquer l'évolution de la politique étrangère irlandaise.

parlementaire de la Communauté européenne de défense, pourtant initiative française au départ – la France a rapidement pris le parti de soutenir une Europe politique ayant voie au chapitre international (Blunden, 2000). L'Europe s'est rapidement imposée comme une opportunité politique pour la France, un moyen de réaffirmer sa puissance et certains de ses intérêts. La France fut ainsi un des Etats européens les plus impliqués dans la Coopération politique européenne (CPE), ancêtre de la PESC (Nuttall, 1992), dans une volonté de « *dress up national interests in European clothes* » (De la Serre, 1996). Le système politique français, qui assure la prééminence du pouvoir présidentiel en matière de politique étrangère, et le faible contrôle parlementaire sur le sujet, favorisent par ailleurs l'expression d'un consensus fort et la continuité de cette vision politique (Blunden, 2000).

C'est dans la même veine que s'inscrit le soutien inconditionnel apporté par la France au développement d'une composante défense de la PESC. La PESD s'affirme elle aussi comme un outil de réaffirmation de la puissance, dans un souci notamment de contrebalancer l'influence de l'OTAN. Dès le Livre blanc sur la défense de 1994, le développement d'une défense européenne est ainsi revendiqué comme une priorité pour la France, ce que les partenaires européens de la France ont dans un premier temps été réticents à accompagner (Terpan, 2004). Notons de plus, et cela n'est sans doute pas négligeable, que les intérêts économiques français en matière d'industrie de défense ont constitué un stimulus supplémentaire dans la promotion de l'Europe de la défense (Salmon et Shepherd, 2003).

La politique étrangère de la France en Afrique n'est pas sans rapport avec cette volonté de promouvoir une 'Europe puissance', comme j'aurai l'occasion d'y revenir par la suite. Notons dès à présent cependant que la relation privilégiée franco-africaine ne connaît pas d'équivalent parmi les autres Etats membres de l'UE. Je laisse ici de côté la dimension économique de cette relation (accords commerciaux, coopération au développement, intérêts privés...) qui font l'objet d'une littérature inépuisable sur le sujet. Au niveau sécuritaire de la problématique, la France a continué à intervenir militairement en divers endroits du continent après l'indépendance de ses anciennes colonies, en particulier au Rwanda en 1994 et en Côte d'Ivoire en 2002, pour citer deux exemples qui se sont avérés particulièrement problématiques du point de vue de la légitimité (Charbonneau, 2008).

L'Irlande, la PESC/PESD et l'Afrique

L'Irlande est traditionnellement acquise à une posture modeste et neutre sur la scène internationale, que favorisent à la fois son statut de petite puissance et son relatif isolement géographique. La neutralité irlandaise peut ainsi être qualifiée « d'idéaliste », à la différence de la « neutralité réaliste » poursuivie par la Suède, la Finlande ou l'Autriche, en partie dictée par la logique des blocs pendant la Guerre froide (Doherty, 2002). Patrick Keatinge parle à ce titre d'un « *initial state of innocence* » de la politique étrangère irlandaise (Keatinge, 1996). La neutralité, dont l'élément central est le refus de participer à toute alliance militaire ou engagement contraignant en la matière, a conduit l'Irlande à une certaine réticence vis-à-vis de l'intégration européenne, le pays n'en étant devenu membre qu'en 1973, avant tout pour des raisons économiques (Doherty, 2002). Cependant, l'Irlande s'est avérée être un Etat membre assez engagé dans la CPE, dans la mesure où cette dernière s'appuyait sur une structure purement intergouvernementale et défendait une dimension civile de la puissance européenne, qui correspond aux priorités de la politique étrangère irlandaise (Keatinge, 1996 ; Tonra, 2000). Par ailleurs, il serait faut d'assimiler la neutralité à une posture isolationniste sur la scène internationale. L'Irlande est en effet un des pays les plus engagés au monde dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, proportionnellement aux effectifs de ses forces armées (Keohane, 2001). On parle à ce titre de « neutralité active » de l'Irlande.

La dimension défense de la PESC est en revanche naturellement beaucoup plus problématique pour l'Irlande, cette dernière n'étant par ailleurs pas membre de l'OTAN et seulement membre observateur de l'UEO. Au delà du risque de renoncement à la neutralité qu'impliquerait la participation à une politique européenne de défense plus robuste – se rapprochant potentiellement d'une clause de défense mutuelle – l'Irlande est réticente face à la domination des grandes puissances européennes dans la PESD (Doherty, 2002). Notons enfin que le parlement irlandais jouit d'un certain contrôle sur la détermination de la politique étrangère, ce qui de fait accroît la pression démocratique et renforce le poids de l'opinion publique, qui reste fortement attachée à la dimension symbolique de la neutralité irlandaise (Tonra, 2000).

La place de l'Afrique dans la politique étrangère est quant à elle beaucoup plus délicate à saisir, tout simplement car elle est peu développée. Cependant, les différents auteurs utilisés ici s'accordent sur le fait que l'Irlande n'hésite pas à s'impliquer en faveur de la gestion de crise et du développement en Afrique, le plus souvent dans une perspective anticolonialiste affirmée. C'est un aspect que l'on retrouve au niveau international dans la volonté irlandaise de participer aux opérations de maintien de la paix en Afrique – au Congo dès 1960, ou en particulier en Somalie en 1993 (Keatinge, 1996 ; Keohane, 2001). A l'échelle européenne de la CPE, l'Irlande fut par ailleurs un des Etats membres les plus actifs dans la volonté d'imposer des sanctions à l'Afrique du Sud durant le régime d'Apartheid (Keatinge, 1996)⁴.

Pour résumer, nous avons donc d'un côté une 'grande' puissance européenne, anciennement puissance impériale, fortement engagée en Afrique, et partisane d'une PESD forte qui n'hésite pas à promouvoir une dimension militaire accrue ; et de l'autre une 'petite' puissance européenne, ne défendant aucun intérêts particuliers en Afrique, neutre et par conséquent méfiante envers une PESD qui viendrait à trop s'émanciper et se militariser.

L'engagement français et irlandais dans l'EUFOR Tchad/RCA et ses raisons

Rappelons ici que l'EUFOR Tchad/RCA a fait intervenir au total 26 pays, dont trois non membres de l'UE (l'Albanie, la Croatie et la Russie). Cependant, la contribution de la France et de l'Irlande a été particulièrement forte à plus d'un titre. Comme je l'ai dit en introduction, pratiquement 60% des forces, soit 2100 hommes, ont été fournis par la France. L'Irlande a quant à elle fourni environ 400 soldats, ce qui a constitué en nombre la deuxième contribution la plus importante en compagnie de la Pologne (400 soldats également)⁵. Si l'initiative de l'Eufor fut bien française au départ, l'Irlande est par ailleurs le pays qui a répondu le plus rapidement à l'appel lancé par les Nations Unies afin de trouver des troupes susceptibles de contribuer à cette nouvelle mission européenne (*The Irish Times*, 2007a). Rapporté à l'ensemble de ses forces armées, l'engagement irlandais au Tchad et en RCA n'en est que plus remarquable. En effet, l'Irlande dénombre en 2007 1653 militaires déployés dans le monde (Department of Defence, 2008), alors que ce chiffre s'élève en France, et à titre de comparaison, à 35000 en 2008 (Ministère de la défense, 2009). Depuis son Livre blanc sur la

⁴ Plusieurs recherches qui portent sur le phénomène postcolonial et sur les processus de paix et de transition font d'ailleurs la comparaison entre l'Irlande et l'Afrique du Sud, avec, d'après les réflexions critiques, plus ou moins de succès et de pertinence (voir McGarry, 1998). Plus généralement le sentiment anticolonial de l'Irlande est souvent expliqué par le fait que le pays fut lui-même sous domination impériale pendant longtemps, la transition vers l'indépendance restant aujourd'hui encore douloureuse et matérialisée par le conflit avec l'Irlande du Nord.

⁵ Base de données du SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute), « SIPRI multilateral peace operations database », <http://www.sipri.org/databases/pko> (consulté le 24 juin 2009)

défense paru en 2000, l’Irlande s’est engagée à mettre à disposition de l’ONU et en permanence 850 militaires pour les opérations de maintien de la paix (Department of Defence, 2000). Ainsi, et si la participation irlandaise à L’Eufor a été permise par le désengagement des forces engagées au Libéria et au Liban sous drapeau ONU, cette contribution constitue son engagement international le plus important en 2008, puisqu’elle représente la moitié des forces totales disponibles pour les opérations de maintien de la paix. L’Eufor est de plus l’intervention militaire la plus coûteuse à laquelle l’Irlande ait jamais participé (*The Irish Times*, 2007b).

Par ailleurs, France et Irlande se sont également partagé les plus hautes responsabilités du commandement de l’opération. Le général irlandais Patrick Nash a commandé l’opération depuis les quartiers généraux situés au Mont Valérien (à côté de Paris), alors que le général français Jean-Philippe Ganascia commandait la force sur le terrain. La volonté de confier le commandement de l’opération à un Irlandais n’avait d’ailleurs rien d’innocent, puisqu’il s’agissait pour la France et pour l’UE plus généralement de mettre en avant le caractère ‘neutre’ de la mission, que la réputation irlandaise en matière de maintien de la paix en Afrique ne pouvait que venir renforcer (*The Sunday Independant*, 2007). En effet, les retards pris dans le lancement de l’Eufor s’expliquent en grande partie par les réticences qu’ont exprimé certains Etats de l’UE – Royaume-Uni, Allemagne, Italie notamment – envers cette intervention militaire perçue comme trop française. Notons d’ailleurs que les critiques semblent avoir été faibles en Irlande, alors qu’elles se sont exprimées fortement dans d’autres pays, qu’ils aient contribué ou non à la mission (*Europolitics*, 2007 ; *Die Presse*, 2007 ; *Der Spiegel Online*, 2008). Dernière remarque : le financement des interventions PESD étant proportionnel à la contribution des différents Etats, la France a été de loin le premier bailleur de l’Eufor.

Je ne souhaite pas m’étendre ici sur l’état de la relation entretenue par la France avec le Tchad et la Centrafrique, qui m’éloignerait trop du propos de cette communication. J’aurai l’occasion de revenir dans la dernière partie sur la dimension sécuritaire de cette relation, plus directement liée au sujet. Il semble néanmoins utile de remarquer la chose suivante : certes la relation entre la France, le Tchad et la Centrafrique s’inscrit dans le prolongement de ce que l’on appelle traditionnellement la Françafrique et perpétue la volonté française de conserver une influence sur ce qu’elle considère comme son ‘pré carré’. Cependant, la grande majorité des analyses, dans les milieux académiques comme dans ceux de la société civile, reconnaît également que les intérêts économiques ne jouent qu’un rôle très minime dans le fonctionnement et l’entretien de cette relation (Massey et May, 2006 ; Marchal, 2006 ; International Crisis Group, 2006, 2007). Ainsi, l’intervention française et européenne au Tchad et en RCA reste sans doute moins ambiguë, quoi que l’on en dise, que la situation qui prévaut en République démocratique du Congo par exemple, où les intérêts économiques en jeu sont largement supérieurs.

Le discours européen sur l’Eufor, en mettant fortement l’accent sur les dimensions ‘neutre’ et ‘humanitaire’ de l’intervention, a favorisé l’émergence d’un certain consensus sur la nécessité d’agir, en dépit des réticences précédemment exprimées. Le Tchad et dans une moindre mesure la Centrafrique sont régulièrement abordés lors des réunions du Conseil affaires générales et relations extérieures (CAGRE) à partir de 2006 essentiellement, et il est frappant de noter à quel point la situation d’instabilité dans ces deux pays est pratiquement toujours rapportée à la situation au Darfour et au risque de ‘débordement’ du conflit soudanais (qui fait

quant à lui l'objet d'une préoccupation certaine dès 2004)⁶. De fait, l'intervention au Tchad et en RCA a été pensée par les dirigeants européens comme une alternative à l'impossibilité d'intervenir directement au Darfour, en raison des oppositions de Khartoum (Helly, 2008). La volonté de promouvoir une action humanitaire de l'UE, difficilement criticable, afin d'atténuer les effets négatifs de la guerre fortement médiatisée du Darfour, a été un facteur d'acceptation et de légitimation sans doute décisif de l'Eufor. D'ailleurs, un suivi régulier, dans l'actualité, du rôle de l'UE au Tchad et en RCA durant le mandat de l'Eufor permet de constater que la personnalité européenne qui a fait preuve du plus grand activisme est le commissaire européen en charge du développement Louis Michel, qui s'est rendu sur place à plusieurs reprises.

A l'heure du bilan, il convient de reconnaître que l'UE a démontré sa capacité à rester neutre durant son intervention et à assurer une certaine stabilisation de la situation sur place (je laisse ici de côté la question de l'efficacité à moyen et long terme d'une telle intervention). Javier Solana déclarait récemment que « *this operation demonstrated how the EU has become a global provider of security and stability. At the request of the UN Security Council we deployed Eufor quickly and decisively in order to stop the violence against civilians and to protect refugees and displaced persons in Chad and the Central African Republic resulting from the crisis in Darfur* » (The Irish Times, 2009). Cette déclaration semble indiquer que l'UE a avant tout cherché, à travers cette intervention, à tester sa faculté à jouer un rôle international et à mobiliser ses capacités d'action. Il reste donc à présent à s'interroger, à travers cet exemple de l'Eufor, sur la façon dont s'articulent une affirmation accrue du rôle international de l'UE avec des modèles de politique étrangère divergents entre les Etats membres, le tout dans une dynamique d'européanisation.

Adaptation, convergence, résistances : l'européanisation des politiques de défense de la France et de l'Irlande

Le cas empirique que constitue l'Eufor Tchad/RCA me semble mettre en lumière deux catégories d'éléments que l'on peut rapprocher de l'évolution de la PESD, et qui sont susceptibles d'être interprétés dans une perspective d'européanisation, car affectant la construction et la diffusion à la fois des pratiques et des normes au niveau européen. Premièrement, l'Eufor marque le franchissement d'un pas dans l'ambition des interventions européennes militaires, si l'on considère la durée du mandat, les effectifs mobilisés, le nombre d'Etats participants, ou encore les difficultés matérielles liées au terrain d'intervention, le tout étant mené de façon autonome, sans appui de l'OTAN. Le fait même que l'intervention la plus onéreuse et exigeante de l'UE à ce jour soit uniquement militaire semble d'ailleurs accréditer la thèse de la fin de l'Europe puissance uniquement civile et normative (Treacher, 2004). Deuxièmement, l'Eufor conforte la tendance affirmée dans la Stratégie européenne de sécurité mais également dans les réflexions stratégiques à l'échelle nationale que les interventions militaires sont désormais menées dans une optique de gestion de crise, de maintien ou de rétablissement de la paix, et font notamment de la dimension humanitaire et de la flexibilité les éléments clé de l'action militaire internationale et multilatérale. Ces deux aspects revêtent, au niveau des politiques nationales de défense, une dimension matérielle – capacités mises en œuvre, moyens d'action, effort de défense – et une dimension idéelle – types de pratiques, normes de discours et d'action... Je propose ici, dans le cas de la France et

⁶ Voir à titre d'illustration les conclusions du CAGRE du 12 février 2007, du 5 mars 2007, du 13 avril 2007, consultables sur le site Internet du Conseil de l'UE, <http://www.consilium.europa.eu/>

de l'Irlande, quelques pistes de réflexion afférentes à ces deux dimensions et qui réclameront une recherche ultérieure plus approfondie, se limitant dans l'immédiat à identifier les phénomènes d'adaptation, éventuellement de convergence et de résistance, qui sont à l'œuvre.

La réforme des forces armées : un phénomène de convergence ?

Si l'Eufor a mis du temps à se déployer, ce n'est pas uniquement en raison de la difficulté à mobiliser suffisamment de contributions et de forces de la part des Etats membres, mais aussi (et surtout ?) en raison du manque de capacités européennes, en particulier en matière de transport aérien militaire (*EU Observer*, 2007). Ce problème des capacités de transport ne s'est d'ailleurs réellement solutionné qu'à partir du moment où la Russie a offert sa contribution à l'Eufor, en fournissant quatre hélicoptères en plus de 200 soldats (*RIA Novosti*, 2008). Les difficultés matérielles et logistiques particulièrement fortes liées au terrain d'intervention de l'Eufor mettent plus généralement en lumière les éléments sur lesquels l'UE doit progresser afin de prétendre satisfaire à ses ambitions internationales (Seibert, 2008).

Les pressions adaptationnelles de l'europeanisation trouvent ici un terrain d'expression clair, auxquels les livres blancs sur la défense de la France et de l'Irlande font écho (Ministère de la défense, 2008 ; Department of Defence, 2000). L'un et l'autre s'accordent sur les principales menaces auxquelles leur pays respectif et l'Europe doivent faire face, et sur les réformes à mettre en œuvre pour y répondre. L'identification des menaces correspond d'ailleurs très largement à celle qui est faite dans la Stratégie européenne de sécurité, à ceci près que la France insiste beaucoup plus sur la dimension intérieure de la sécurité, et l'Irlande sur la protection maritime⁷. Notons qu'en Irlande la démarche même de procéder à la rédaction d'un Livre blanc répond à l'impératif de penser la défense irlandaise dans le cadre européen, puisqu'il s'agit du premier effort de la sorte (voir introduction du Livre blanc irlandais).

Le Livre blanc français énonce donc que « l'ambition européenne » de la politique de défense française, priorité affichée, passe par l'amélioration des capacités de gestion de crise et de prévention des conflits, et donc concrètement par la réforme des procédures de financement des opérations européennes (dans un souci de flexibilité), l'interopérabilité croissante des moyens, l'amélioration des capacités civiles, et l'europeanisation de la formation des militaires (Ministère de la défense, 2008 ; Buffotot, 2005). L'Irlande, quant à elle, reconnaît dans son Livre blanc que sa participation aux opérations de maintien de la paix, qui reste une de ses priorités nationales, est amenée à se faire de plus en plus dans le cadre régional de l'UE et plus uniquement dans celui de l'ONU. Cela implique là aussi, du fait d'une interdépendance accrue, une reconfiguration des forces armées vers davantage de flexibilité, une amélioration des équipements et de la formation militaire dans un souci d'interopérabilité, une amélioration des infrastructures (Department of Defence, 2000 ; Rees, 2005). Les constats et les priorités sont donc largement comparables d'un pays à l'autre, en dépit du fort écart de moyens entre la France et l'Irlande. Il faut en effet noter que les dépenses de défense des deux pays divergent très largement, non seulement en terme absolu, mais également en proportion du produit intérieur brut : les dépenses militaires de la France s'établissent à 44,83 milliards d'euros en 2008, ce qui représente 2,3% du PIB de 2007, alors qu'elles s'élèvent pour l'Irlande à 1,08 milliard d'euros, soit 0,5% du PIB sur les mêmes années⁸. Cet écart très parlant n'est pas sans rappeler la divergence de fond qui persiste dans l'importance que la

⁷ La sémantique du Livre blanc français réclamerait ici une étude plus approfondie, tant il est frappant à la lecture du document que la France et l'Europe sont en permanence associés dans la réflexion stratégique française, au point de ne plus sembler pouvoir se penser indépendamment l'un de l'autre.

⁸ Base de données du SIPRI, « SIPRI Military Expenditure Database », <http://miledata.sipri.org/> (consulté le 24 juin 2009)

France et l'Irlande attachent à la dimension militaire de leur politique de sécurité, ce qui m'amène à évoquer à présent la dimension plus 'idéelle' de l'européanisation de la défense.

La France et l'européanisation : reconceptualiser la relation avec l'Afrique ?

La volonté des principales puissances européennes comme la France ou le Royaume-Uni de mettre à profit la PESD afin de renouveler leur leadership et réaffirmer leurs priorités de politique étrangère a naturellement tendance à projeter sur la PESD certaines valeurs, normes et pratiques de ces puissances (par exemple l'introduction progressive d'un référentiel militaire dans la culture européenne traditionnellement civile). Cependant, les processus d'interaction qu'une telle logique entraîne, les dynamiques institutionnelles nouvelles mises en place contribuent elles-mêmes à redéfinir de ces priorités traditionnelles. La gestion des crises en Afrique en constitue une bonne illustration, dans la mesure où la France ou le Royaume-Uni ont pris l'habitude de ne plus y intervenir seuls, pour des raisons d'efficacité et de légitimité (Howorth, 2001).

Pour en rester ici au cas de la France, il est vrai que les réformes concernant sa politique de sécurité africaine ont été entamées depuis une dizaine d'année déjà (retrait de certains conflits, professionnalisation des forces armées sur le terrain, coupes budgétaires, multilatéralisation de l'effort ; Marchal, 1998). Cependant, le développement de la PESC puis de la PESD n'a sans doute fait qu'accélérer le phénomène de 'normalisation' de cette politique de sécurité africaine. En effet, la France continue à rechercher une certaine influence internationale, mais tout en renonçant progressivement à la dimension singulière ou 'exceptionnaliste' qui la caractérisait, et en inscrivant de plus en plus ses interventions dans un cadre multilatéral et flexible (Treacher, 2003). Le chapitre « prévention » du Livre blanc français sur la défense, qui fait une place importante à l'Afrique (« *L'Afrique est au premier rang de notre stratégie de prévention* »), amorce notamment une réflexion de fond sur la réorientation des accords militaires et de défense avec les pays africains. La France reconnaît que ses accords bilatéraux militaires de coopération et de défense – pour certains en place depuis les années 1960 (c'est le cas pour le Tchad et la Centrafrique) – sont aujourd'hui trop rigides, au mieux inefficaces, au pire contre-productifs. L'Eufor peut là aussi servir d'illustration, car elle a montré les difficultés de coopérer avec le dispositif militaire français en place dans le cadre des accords de défense signés avec le Tchad, cela étant immédiatement perçu comme une rupture de la neutralité indispensable au succès de la mission européenne. Il importe donc, pour la France, d'ancrer davantage la coopération de sécurité et de défense en Afrique dans un cadre flexible, multilatéral et surtout européen.

Le cas de la France et de la recomposition de sa politique de sécurité africaine dans un cadre européen montre ici toute l'ambivalence du concept d'européanisation, le phénomène étant loin de n'être qu'un processus descendant d'imposition de nouvelles normes et pratiques, mais dépendant également largement de la faculté des acteurs, au niveau national, à saisir les tendances en cours et les réinterpréter selon les pratiques et normes préexistantes. C'est tout l'intérêt des recherches qui portent sur l'européanisation des militaires français dans les institutions bruxelloises, et la façon dont ils acquièrent progressivement de nouvelles représentations sociales, de nouveaux modes d'action et de pensée (Bagayoko, 2006 ; Mérard, 2008b).

L'Irlande et l'européanisation : vers une remise en question de la neutralité ?

Le débat que suscite l'européanisation de la défense est tout autre en Irlande, dans la mesure où comme je l'ai dit précédemment la politique étrangère irlandaise ne se rattache pas à des

intérêts particuliers, tout du moins en Afrique, susceptibles d'être profondément affectés par la PESD. Cependant, en touchant à la question de la neutralité, l'européanisation prend ici une dimension beaucoup plus sensible et potentiellement conflictuelle que dans le cas français.

Le Livre blanc de la défense irlandaise rappelle en plusieurs endroits la nécessité de s'assurer de la compatibilité entre les nouvelles responsabilités internationales de l'Irlande et le maintien de la neutralité militaire. Cependant, cette compatibilité n'est jamais abordée de manière problématique, laissant la place à des formules du type « *In Ireland's case, participation in the Petersberg tasks will not affect our long-standing policy of military neutrality* »⁹. Cette affirmation correspond de manière générale au discours porté par les dirigeants du pays, qui consiste à dire que tant que l'Irlande ne sera pas impliquée dans une clause de défense mutuelle menant de fait à une alliance militaire, sa neutralité ne sera pas menacée (Doherty, 2002). Cependant, les développements institutionnels de la PESC puis de la PESD, ainsi que la mise en place du Partenariat pour la Paix au sein de l'OTAN, auxquels l'Irlande a souscrits jusqu'à présent, l'ont amené à adopter une définition de plus en plus restrictive de la neutralité (Doherty, 2002). L'Irlande est ainsi progressivement passée de la posture '*defence never*' à la posture '*defence last*' (Keatinge, 1996), brisant le tabou de la neutralité et la réduisant effectivement à la minimaliste « non participation à une alliance militaire ». Travaillant à partir de sondages d'opinion, Karen Devine montre cependant qu'une définition beaucoup plus large, active et inclusive de la neutralité doit cependant être envisagée : celle qui proclame l'attachement à la promotion de la paix, à la primauté des Nations Unies, au maintien de l'indépendance de l'Irlande, en somme à des valeurs et à une certaine identité non exemptes de fierté nationale (Devine, 2008a). Dans cette optique, il resterait bien une conception irlandaise de la neutralité à préserver, qu'une PESD de plus en plus envahissante viendrait mettre à mal bien que cette dernière n'implique pas en l'état de clause de défense collective. C'est cela qui permettrait d'expliquer que la neutralité fasse partie des éléments problématiques dans le débat public lors des référendums de ratification des traités en Irlande.

Ce dernier aspect est intéressant car il réintroduit dans l'européanisation la question des résistances et la mobilisation des acteurs et jeux de pouvoir au niveau domestique. Dans une autre étude Karen Devine applique précisément l'européanisation à l'évolution de la position des partis politiques irlandais sur la PESD, en montrant comment cette évolution résulte à la fois de luttes politiques au niveau domestique et de l'interaction des décideurs au niveau transnational (Devine, 2008b). Encore une fois, l'européanisation est loin d'être un phénomène uniquement *top-down*, et si l'Irlande concède à l'abandon partiel de sa neutralité, c'est également dans la perspective de gagner une certaine capacité d'influence à travers sa participation active dans la PESD, ce afin de promouvoir son agenda de politique étrangère (Tonra, 2001).

Conclusion

Dans l'attente d'un travail empirique plus fouillé, les conclusions provisoires et pistes de recherches à creuser sont nombreuses. En premier lieu, l'application de l'européanisation aux politiques de défense, nonobstant certaines limites, semble prometteuse, car elle permet de

⁹ Il serait sans doute ici nécessaire de se pencher sur des documents stratégiques plus récents, dans l'attente d'un nouveau livre blanc, celui-ci datant de 2000, et ne prenant donc pas en considération les développements opérationnels de la PESD.

discrépiter les visions théoriques simplistes de la PESD, qu'elles y voient une politique aux mains des principales puissances européennes, ou plus rarement un processus d'affirmation progressive d'une vision voire d'une identité européenne commune en matière de politique étrangère. L'europeanisation s'affirme comme un processus non uniforme, générateur d'adaptations quasi continues mais qui en aucun cas n'impose un modèle unique 'par le haut', car elle presuppose également un ensemble de circonstances favorables au niveau domestique en particulier. Une telle proposition théorique amène deux autres pistes au niveau empirique. D'une part, cela doit permettre d'intégrer dans l'analyse des Etats plus réticents que d'autres dans le processus d'europeanisation. Pour la clarté de la présentation, j'ai ici choisi de me concentrer sur deux pays favorables à l'intervention que j'ai prise comme cas d'étude, mais une recherche plus approfondie impliquerait d'ajouter à l'analyse un pays qui s'est plus fortement opposé à l'Eufor Tchad/RCA (l'Allemagne semble un cas pertinent à retenir). D'autre part, la démarche adoptée ici permet d'intégrer à l'analyse les 'petits' Etats européens et leur influence potentielle dans l'évolution de la PESD. Le cas de l'Eufor a démontré que l'Irlande pouvait également contribuer à déterminer l'orientation prise par la défense européenne¹⁰.

En dépit des résistances que l'europeanisation de la défense est susceptible d'occasionner, il convient de conclure en disant que l'interaction accrue entre les acteurs de la PESD, la dynamique socialisation qu'elle initie, font progressivement s'accroître la potentialité de développer des visions communes sur des enjeux de sécurité et de défense. Si la quasi totalité des Etats membres de l'UE se sont entendus sur le bien-fondé de lancer une opération militaire dans une zone qui ne relève pas de leurs enjeux prioritaires traditionnels, c'est sans doute que cette interaction favorise l'émergence d'une certaine culture du consensus. C'est cette logique qui, poussée plus loin, mène par exemple aux réflexions sur l'émergence d'une culture stratégique européenne commune, et à des travaux ambitieux en la matière (Meyer, 2005 ; Giegerich, 2006).

¹⁰ Cette question de l'influence des petits pays dans la PESD est parfois évoquée dans le domaine civil (Jakobsen, 2009), mais pratiquement jamais dans le domaine militaire.

Références

- Adler, Emanuel (1997), "Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics", *European Journal of International Relations*, vol.3, n°3, pp.319-363
- Aggestam, Liesbeth, Hyde-Price, Adrian (2000), *Security and Identity in Europe. Exploring the New Agenda*, London: MacMillan Press, 270p.
- Bagayoko, Niagale (2006), « L'europeanisation des militaires français : socialisation institutionnelle et culture stratégique », *Revue française de sciences politiques*, vol.56, n°1, pp.49-77
- Bagayoko, Niagale, Gibert, Marie V. (2007), "The European Union in Africa: The Linkage between Security, Governance and Development from an Institutional Perspective", Institute of Development Studies, Working Paper n°284
- Blunden, Margaret (2000), "France", in Manners, Ian, Whitman, Richard (eds), *The Foreign Policies of European Union Member States*, Manchester University Press, 284p.
- Bonaglia, Federico, Goldstein, Andrea, Petito, Fabio (2006), "Values in EU Development Cooperation Policy", in Lucarelli, Sonia, Manners, Ian (eds), *Values and Principles in European Union Foreign Policy*, London, New-York: Routledge, 254p.
- Börzel, Tanja, Risse, Thomas (2000), "When Europe Hits Home: Europeanization and Domestic Change", *European Integration Online Papers*, vol.4, n°15
- Brown, William (2002), *The European Union and Africa. The Restructuring of North-South Relations*, London, NewYork: IB Tauris, 249p.
- Buffotot, Patrice (2005), « France : un engagement européen fort », in Buffotot, Patrice (dir), *La défense en Europe : avancées et limites*, Paris : La Documentation française, 245p.
- Charbonneau, Bruno (2008), *France and the New Imperialism. Security Policy in Sub-Saharan Africa*, Aldershot: Ashgate, 189p.
- Checkel, Jeffrey (1999), "Norms, Institutions, and National Identity in Contemporary Europe", *International Studies Quarterly*, vol.43, n°1, pp.83-114
- Checkel, Jeffrey (ed) (2007), *International Institutions and Socialization in Europe*, Cambridge University Press, 280p.
- Commission européenne (2005), « La stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique », COM(2005) 489 final
- Conseil de l'Union européenne (2003), « Une Europe sûre dans un monde meilleur. Stratégie européenne de sécurité », non publié au journal officiel
- Conseil de l'Union européenne (2007a), « Le partenariat stratégique Afrique-UE. Une stratégie commune Afrique-UE », Lisbonne, 16344/07 (presse 291)
- Conseil de l'Union européenne (2007b), « Action commune relative à l'opération militaire de l'Union européenne en République du Tchad et en République centrafricaine », Action commune 2007/677/PESC, JO L 279/21
- Conseil de l'Union européenne (2008), « Assurer la sécurité dans un monde en mutation. Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie européenne de sécurité », non publié au journal officiel

- De la Serre, Françoise (1996), "France: The Impact of François Mitterand", in Hill, Christopher (ed), *The Actors in Europe's Foreign Policy*, London: Routledge, 316p.
- Department of Defence of the Republic of Ireland (2000), "White Paper on Defence"
- Department of Defence of the Republic of Ireland (2008), "Annual Report of the Department of Defence for 2007"
- Der Spiegel Online* (2008), "Is the EU Chad Mission a Camouflage for French Interests?", 29 janvier
- Devine, Karen (2008a), "Stretching the IR Theoretical Spectrum on Irish Neutrality: A Critical Social Constructivist Framework", *International Political Science Review*, vol.29, n°4, pp.461-488
- Devine, Karen (2008b), "Irish Political Parties' Attitudes and Policies Towards Irish Neutrality and the Evolution of the European Union's Foreign, Security and Defence Policies", Center for International Studies, Dublin City University, Working paper n°13
- Die Presse* (2007), „Die französische Agenda im Tschad“, 4 décembre
- Doherty, Roisin (2002), *Ireland, Neutrality and European Security Integration*, Aldershot: Ashgate, 296p.
- Duffield, Mark (2001), *Global Governance and the New Wars: The Merging of Development and Security*, Zed Books, 293p.
- Europolitics* (2007), "EUFOR Chad/CAR: EU Contingent Still Uncertain", 23 novembre
- EU Observer* (2007), "EU Deployment in Chad Delayed", 29 novembre
- Featherstone, Kevin (2003), "Introduction: In the Name of 'Europe'", in Featherstone, Kevin, Radaelli Claudio M. (eds), *The Politics of Europeanization*, Oxford: Oxford University Press, 351p.
- Gégout, Catherine (2005), "Causes and Consequences of the EU's Military Intervention in the Democratic Republic of Congo: A Realist Explanation", *European Foreign Affairs Review*, vol.10, n°3, pp.427-443
- Giengerich, Bastian (2006), *European Security and Strategic Culture: National Responses to the EU's Security and Defence Policy*, Baden-Baden: Nomos, 244p.
- Goerens, Charles (2007), *Sécurité et développement de l'Afrique: une nouvelle approche pour l'UE*, Institut d'études de sécurité de l'UE, Cahier de Chaillot n°99
- Guiraudon, Virginie (2000), « Sociologie de l'Europe. Mobilisations, élites et configurations institutionnelles », *Culture et conflits*, n°38-39, 256p.
- Helly, Damien (2008), "Crisis in Chad: Implications for the EU", Institut d'études de sécurité de l'UE, Note d'analyse, 5 février
- Howorth, Jolyon (2001), "European Defence and the Changing Politics of the European Union: Hanging Together or Hanging Separately?", *Journal of Common Market Studies*, vol.39, n°4, pp.765-789
- Howorth, Jolyon, Keeler, John T.S. (eds) (2003), *Defending Europe: The EU, NATO, and the Quest for European Autonomy*, Palgrave McMillan, 256p.
- International Crisis Group (2006), « Tchad : vers le retour de la guerre ? », Rapport Afrique n°111

- International Crisis Group (2007), « République centrafricaine : anatomie d'un Etat fantôme », Rapport Afrique n°137
- Jakobsen, Peter V. (2009), “Small States, Big Influence: The Overlooked Nordic Influence on the Civilian ESDP”, *Journal of Common Market Studies*, vol.47, n°1, pp.81-102
- Keatinge, Patrick (1996), “Ireland and Common Security: Stretching the Limits of Commitment?”, in Hill, Christopher (ed), *The Actors in Europe's Foreign Policy*, London: Routledge, 316p.
- Keohane, Daniel (2001), *Realigning Neutrality? Irish Defence Policy and the EU*, Institut d'études de sécurité de l'UE, Occasional paper n°24
- Le Monde* (2007), « La France veut une force européenne près du Darfour », 24 septembre
- Marchal, Roland (1998), “France and Africa: The Emergence of Essential Reforms?”, *International Affairs*, vol.74, n°2, pp.355-372
- Marchal, Roland (2006), « Tchad/Darfur : vers un système de conflits », *Politique africaine*, n°102, pp.135-150
- Massey, Simon, May, Roy (2006), “Commentary: The Crisis in Chad”, *African Affairs*, vol.105, n°420, pp.443-449
- McGarry, John (1998), “Political Settlements in Northern Ireland and South Africa”, *Political Studies*, vol.56, pp.853-870
- Ministère de la défense de la République française (2000), « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale »
- Ministère de la défense de la République française (2009), « Projet de loi de finances 2009 »
- Mérand, Frédéric (2008a), « Les institutionnalistes (américains) devraient-ils lire les sociologues (français) ? », in Saurugger, Sabine (dir), « Les approches sociologiques de l'intégration européenne. Perspectives critiques », *Politique européenne*, n°25
- Mérand, Frédéric (2008b), *European Defence Policy. Beyond the Nation-State*, New-York: Oxford University Press, 181p.
- Meyer, Christoph (2005), “Convergence Towards a European Strategic Culture? A Constructivist Framework for Explaining Changing Norms”, *European Journal of International Relations*, vol.11, n°4, pp.523-549
- Nuttall, Simon (1992), *European Political Cooperation*, Oxford: Clarendon Press, 342p.
- Pollack, Mark (2001), “International Relations Theory and European Integration”, *Journal of Common Market Studies*, vol.39, n°2, pp.221-244
- Pollack, Mark (2005), “Theorizing EU Policy-Making”, in Wallace, Helen, Wallace William, Pollack, Mark (eds), *Policy-Making in the European Union*, 5th edition, New York: Oxford University Press, 616p.
- Radaelli, Claudio M. (2004), « Européanisation », in Boussaguet, Laurie *et al.*, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris : Presses de Sciences po, 518p.
- Rees, Nicholas (2005), “Europe and Ireland's Changing Security Policy”, in Holmes, Michael (ed), *Ireland and the European Union. Nice, Enlargement and the Future of Europe*, Manchester University Press, 207p.
- RIA Novosti (2008), “Russia to Send 200 Peacekeepers in Central Africa”, 1^{er} septembre

- Salmon, Trevor, Shepherd, Alistair (2003), *Toward a European Army: A Military Power in the Making?*, Lynne Rienner Publishers, 239p.
- Saurugger, Sabine (dir) (2008), « Les approches sociologiques de l'intégration européenne. Perspectives critiques », *Politique européenne*, n°25
- Schwok, René, Mérand, Frédéric (dir) (2009), *L'Union européenne et la sécurité internationale. Théories et pratiques*, Louvain-la-Neuve: Academia Bruylant, 270p.
- Seibert, Björn (2008), “African Adventure? Assessing the European Union’s Intervention in Chad and the Central African Republic”, Massachusetts Institute of Technology, Security studies program working paper
- Smith, Michael (2004), “Toward a Theory of EU Foreign Policy Making: Multi-level Governance, Domestic Politics, and National Adaptation to Europe’s CFSP”, *Journal of European Public Policy*, Vol.11, n°4, pp.740-758
- Terpan, Fabien (2004), « La France et la PESD », in Terpan, Fabien (dir), *La politique européenne de sécurité et de défense. L’UE peut-elle gérer les crises ?*, Presses de l’Institut d’études politiques de Toulouse, 342p.
- The Irish Times* (2007a), “Army in Africa”, 1^{er} octobre
- The Irish Times* (2007b), “O’Dea Highlights Chad Mission Cost”, 10 octobre
- The Irish Times* (2009), “Chad Mission Shows EU is Effective in Giving Stability – Tribune by Javier Solana”, 16 mars
- The Sunday Independent* (2007), “Troops face battle to win hearts and minds in Chad”, 25 novembre
- Treacher, Adrian (2003), *French Interventionism: Europe’s Last Global Player?*, Aldershot: Ashgate, 173p.
- Treacher, Adrian (2004), “From Civilian Power to Military Actor: The EU’s Resistable Transformation”, *European Foreign Affairs Review*, vol.9, n°1, pp.49-66
- Tonra, Ben (2000), “Denmark and Ireland”, in Manners, Ian, Whitman, Richard (eds), *The Foreign Policies of European Union Member States*, Manchester University Press, 284p.
- Tonra, Ben (2001), *The Europeanization of National Foreign Policy: Dutch, Danish and Irish Foreign Policy in the European Union*, Aldershot: Ashgate, 305p.
- Tonra, Ben (2003), “Constructing the Common Foreign and Security Policy: The Utility of a Cognitive Approach”, *Journal of Common Market Studies*, vol.41, n°4, pp.731-756
- Tonra, Ben, Christiansen, Thomas (eds) (2004), *Rethinking European Foreign Policy*, Manchester: Manchester University Press, 256p.
- Weisbein, Julien (2008), « L’UE à contrepoint. Objets nouveaux et classicisme théorique pour les études européennes », in Saurugger, Sabine (dir), « Les approches sociologiques de l’intégration européenne. Perspectives critiques », *Politique européenne*, n°25
- Yakemtchouk, Romain (2008), « La force européenne EUFOR au Tchad et en République centrafricaine », *Revue du Marché commun et de l’Union européenne*, n°519, pp.365-369